

1 Analyser les besoins en matière de propreté

Recenser tous les types de saletés et inventorier les équipements de propreté constituent une première étape pour les communes. Une grille d'évaluation peut les aider dans leur lutte contre les salissures.

Les communes adhérentes de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) peuvent remplir une grille avec des indicateurs d'objectifs de propreté, qui recense et mesure tous les types de saletés présentes sur la voie publique. À la fin de chaque trimestre, les adhérents envoient à l'association leurs grilles trimestrielles des secteurs évalués.

Cela permet aux communes de bénéficier de l'analyse de l'association par secteurs, avec leurs évolutions dans le temps, l'identification des sites les plus sensibles et les problèmes rencontrés.

Une grille d'indicateurs

Pour remplir au mieux la grille des Indicateurs objectifs de propretés (IOP), il faut préciser la typologie du secteur (commerce, gares, mairie, logements collectifs, logements pavillonnaires, écoles, équipements publics, parcs et jardins, bureaux et zones industrielles). La superficie étudiée doit être au minimum de 500 m². Il convient de relever, dans les secteurs étudiés, les équipements présents (corbeilles, canisites, distributeurs de sacs pour déjections, cendriers publics, points d'apport volontaire), et de préciser le jour et l'heure du nettoyage précédent. Ensuite, il faut recenser les saletés selon leur nombre et leurs

Un observatoire de la saleté

En 2013, les adhérents de l'Association des villes pour la propreté urbaine ont évalué la propreté d'un échantillon de leurs espaces publics. Il en ressort que les secteurs les plus salis sont les « pavillonnaires », « collectifs » et « écoles ». Les salissures les plus courantes restent très largement les papiers et emballages, qui représentent 37 % du niveau de salissure, avant les mégots et les déjections canines.

types : papiers et emballages alimentaires ; autres papiers, emballages, journaux ; verre et débris de verre ; mégots ; déjections canines ; dépôts sauvages ; sacs d'ordures ménagères ; feuilles mortes ; tags ; affiches et affichettes ; souillures adhérentes et déchets alimentaires organiques. Pour qu'elle soit efficace, la grille doit compter, à minima, un secteur par typologie sur au moins cinq ou six typologies différentes (commerce, gare, collectif, pavillonnaire, école, jardin) et, au mieux, trois secteurs par typologie, soit 15 à 18 évaluations. Les évaluations doivent avoir lieu une fois par mois et les mêmes sites sont évalués tout au long de l'année (soit 12 évaluations par an). Il s'agit au final d'une véritable expertise de la saleté. **JDM**

Franck Chevallier



L'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)

L'association a pour objectif de faire progresser la propreté en ville et d'en favoriser la perception par les riverains. Elle met en valeur les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales. Elle élabore des recommandations et des plans d'action. Des adhérents volontaires se réunissent en groupes de travail sur un des thèmes spécifiques de la propreté urbaine. Ils travaillent sur un an, afin d'élaborer des recommandations et des propositions, avec des modes opératoires reproductibles pour les adhérents. Thématiques déjà abordées : dépôt d'encombrants, dépôt suite aux marchés, déjections canines, sacs d'ordures ménagères sortis hors horaires, abandon de produits phytosanitaires... L'association est financée par les frais d'adhésion (100 euros pour les communes de moins de 5000 habitants) proportionnés à la taille de la collectivité locale. L'adhésion doit être validée par une délibération du conseil municipal. La collectivité désigne un élu et un agent territorial comme interlocuteurs de l'association. **JDM**